

MSADPOLIM 2023-01L

Mention d'information RGPD

« Relance (SMS, emailing) date limite de paiement des cotisations des nonsalariés»

La Mutualité Sociale Agricole du Limousin met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est le paiement des cotisations dans les délais et l'amélioration du taux de RAR. Ce traitement est mis en place à la suite du calcul des appels provisionnels et de l'émission définitive des cotisations. Il permet de réaliser une relance mail et SMS à destination des adhérents qui ne se sont pas encore acquittés du paiement de leurs cotisations.

Ce traitement concerne:

Les assurés de la MSA du Limousin.

Les informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Informations d'ordre économique et financier

Les données sont destinées :

Service(s) interne(s) MSA:

Les agents du service COT NS et Communication concernés habilités par le Directeur de la caisse de la MSA du Limousin

Les données sont conservées : 6 mois puis supprimées.

Conformément aux article 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation des données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur l'intérêt légitime poursuivi par le responsable des traitements ou par un tiers, le droit d'opposition est applicable.

Les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la MSA du Limousin ou à son délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) – 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX07.